PERSONNELS DE L'UPJV

Prévention des risques chimiques

Accueil > Vie du personnel > Santé

L'agent chimique peut être : une substance pure, diluée ou en mélange utilisée intentionnellement (ex : carburant, peinture, colle...). Mais aussi, un composé chimique involontairement libéré, notamment sous forme de déchet, lors de certains procédés de travail (ex : fumées de soudage, poussières de bois, gaz d ' é c h a p p e m e n t ...) .

Il est considéré comme « dangereux » dès lors que ses propriétés physicochimiques, chimiques ou toxicologiques peuvent présenter un risque pour la santé et la sécurité des salariés (ex : nocif, toxique, irritant, a \mid \mid e \mid g \mid s a \mid 1 ...) .

Les agents chimiques CMR appartiennent à la famille des agents chimiques dangereux (ACD), ils se caractérisent par l'un des effets suivants : cancérogène C, mutagène M ou génotoxique, toxique pour la reproduction.

Les substances chimiques ou leurs mélanges sous forme de gaz, de liquide, de solide, peuvent provoquer des effets plus ou moins graves sur la santé, en cas de contact avec la peau, d'inhalation ou d'ingestion.

Certains effets peuvent Apparaître de manière rapide après une exposition unique, on parle alors d'effets aigus, ce sont par exemple des irritations, brûlures, maux de tête, vomissements, troubles de la conscience.... L'exposition à des agents chimiques peut aussi se manifester après une période de latence plus ou moins longue comme des allergies (eczéma, rhinite, asthme), ou des années après arrêt de l'exposition, ces effets sont alors qualifiés de chroniques, ils peuvent toucher de nombreux organes, ce sont par exemple des maladies des reins, du foie ou du sang, des insuffisances respiratoires, des cancers... Certaines de ces pathologies peuvent être reconnues comme maladies professionnelles.

Quant aux produits chimiques CMR, ils sont considérée comme dangereux pour la santé. Même à de faibles niveaux d'exposition, ces produits présentent des effets CMR. Ils peuvent être à la source de certains cancers spécifiques sont bien connus tels que le cancer des sinus lié à l'exposition aux poussières de bois, le cancer des poumons lié à l'inhalation de fibres d'amiante, de suies et goudrons, de silice... Certains agents chimiques provoquent des altérations de l'ADN des cellules. Ces effets dis mutagènes (ou toxiques pour les gènes) peuvent être le point de départ du développement d'un cancer. D'autres agents chimiques altèrent la fertilité de l'homme ou de la femme. Ils sont aussi responsables d'une altération du développement de l'embryon (avortement spontané, malformation...). Le plomb, le nickel, certains éthers de glycols, l'acide formique sont connus pour leurs toxicité sur la reproduction.

Supprimer ou substituer les agents CMR doit être une priorité !!!

En grand nombre de personnels de l'U.P.J.V. sont exposés et/ou manipulent des agents chimiques. Le service de médecine de prévention des personnels de l'U.P.J.V. assure une surveillance médicale renforcée et la périodicité des visites médicales est annuelle. Ces visites médicales donnent lieu à la prescription et à la réalisation d'examens complémentaires (bilan sanguins, explorations fonctionnelles respiratoires, radio de poumons, scanner, etc.).

En savoir plus : références réglementaires (code du travail : www.legifrance.gouv.fr articles R 4412-59 à R 4412-93)

- Agents chimiques CMR INRS
- Réduction du risque CMR INRS
- Substituer un agent CMR

